



# Règlement intérieur <sup>?</sup>

## (Espace de Loisirs et d'ANimation)

### Jeunes et familles

#### 1. Présentation

L'Espace Jeunesse est un lieu d'accueil, d'échanges et de projets pour les jeunes de 11 à 25 ans. Il permet de se retrouver, de participer à des activités, de s'informer ou de construire des projets personnels et collectifs.

#### 2. Conditions d'accès

##### A. Inscription

- **Il n'est pas nécessaire d'être inscrit ou adhérent pour accéder à certains services et animations** (ex : Infos Jeunes, accueil quotidien).
- **Il est nécessaire d'être adhérent pour participer aux activités particulières :**
  - Accueil libre (accès aux salles d'activités en fin de journées sur temps scolaire)
  - Passerelle 11-14 ans,
  - Accueil jeunes 14-17 ans
  - Sorties, ...

Pour valider l'adhésion, il est nécessaire de :

- Remplir et remettre aux animateurs la fiche d'inscription complète avant la première participation.
- Remplir et remettre aux animateurs une autorisation parentale.
- Cotisation annuelle pour l'Accueil Jeunes (14-17 ans) : les tarifs sont accessibles sur les documents d'informations et sur l'espace citoyen et pourront être revus chaque année
- Cotisation annuelle pour la Passerelle (11-13 ans) + tarification mercredis et vacances scolaires (à la journée ou à la demi-journée).

**B. Horaires** (selon les situations particulières, ponctuellement les horaires peuvent être amenés à être aménagés)

Chaque jeune s'engage à respecter les horaires et les règles de fonctionnement du service.

	<b>Adhésion Animations jeunesse</b>		<b>Accueil tous publics et Infos Jeunes</b>
	Sur inscription le mercredi et les Vacances scolaires et seulement pour les < 14 ans après 18h		
	<b>Hors vacances scolaires</b>	<b>Vacances scolaires Sur inscription</b>	
Lundi	16h-18h	8h30-18h	13h30-17h30
Mardi	16h-18h	8h30-18h	9h-12h30 13h30-17h30
Mercredi	9h-12h30 13h30-19h	8h30-18h	9h-12h30 13h30-19h
Jeudi	16h-19h	8h30-18h	13h30-17h30
Vendredi	16h-20h	8h30-18h	9h-12h30 13h30-17h30

Samedi	14h-17h (selon projet)	fermé	fermé
--------	------------------------	-------	-------

### **3. Règles de vie**

Chaque jeune s'engage à :

1. **Respecter les autres, le personnel, le matériel et les locaux** ; Tout comportement discriminatoire, violent ou irrespectueux (racisme, sexisme, homophobie, harcèlement, etc.) est strictement interdit. Les locaux et le matériel seront utilisés avec soin
2. **Utiliser un langage correct et adopter un comportement respectueux** ;
3. Ne pas introduire ni consommer de produits stupéfiants et/ou interdits (tabac, alcool, drogue, vapote); ni dans le bâtiment, ni aux alentours.
4. Etre responsable de la propreté des espaces communs. Les déchets doivent être jetés dans les poubelles prévues à cet effet.
5. Participer activement aux activités dans un esprit collectif et bienveillant.
6. Signaler toute dégradation ou incident à un animateur.

En cas de non-respect de ces règles, des sanctions adaptées et proportionnées pourront être appliquées. (Voir paragraphe 7 : les sanctions)

### **4. Utilisation des espaces communs**

Les locaux sont à l'usage prioritaire du service enfance/jeunesse mais peuvent être partagés avec les autres services municipaux.

- Lors des temps d'accueil public, certains espaces (salle de repas/restauration, sanitaires, salle de réunion) seront utilisés par les agents et par le public. Afin de faciliter cette cohabitation et si nécessaire, des créneaux horaires où un usage exclusif pour certains pourra être défini (ex : la salle de repas sera réservée à l'usage des jeunes de 12h à 12h45 les mercredis et pendant les vacances).
  - Les locaux sont un espace d'animation pour le public accueilli et un lieu de travail pour le service enfance/jeunesse. Chaque utilisateur s'engage donc à prendre en compte la présence et les besoins de l'ensemble des personnes du bâtiment.

## 5. Sécurité - Responsabilité

- Ce lieu étant un lieu public, le service décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte d'objets personnels.
- Certains espaces du bâtiment sont accessibles uniquement sur autorisation des animateurs présents. Les règles spécifiques d'utilisation et d'accès seront affichés à l'entrée de ces espaces.
- **Lors des temps d'accueil passerelle et accueil jeunes (mercredis, samedis, vacances scolaires) :**
  - Il est nécessaire d'être adhérent et inscrit pour y participer.
  - Les déplacements autonomes pour venir et partir de l'ELAN nécessitent une autorisation parentale écrite.
  - Les mineurs sont sous la responsabilité des animateurs
- **Lors des temps d'ouverture au public :**
  - Il n'est pas nécessaire d'être adhérent pour venir, cependant, il sera demandé aux mineurs de donner leur identité et une personne à contacter en cas d'urgence.
  - Sur ces temps, les mineurs restent sous la responsabilité de leur responsable légal.

## 6. Droits et Devoirs des Usagers

- **Droits :** Chaque jeune a le droit d'être écouté, respecté et accompagné dans ses projets.
- **Devoirs :** Chaque jeune s'engage à respecter les règles, à participer activement à la vie du lieu et à signaler tout problème à l'équipe.

## 7. Sanctions

Selon la gravité du comportement :

1. Rappel à la règle par un animateur;
2. Avertissement et information de la famille;
3. Rencontre avec la famille et mise en place de règles individuelles plus restrictives (non-accès à certains espaces, horaires adaptés...)

4. Tout dommage ou dégradation volontaire pourra être facturé.
5. Exclusion temporaire ou définitive, sur décision de la coordination.

## **8. Engagement**

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'Espace Jeunesse et m'engage à le respecter.

Nom et prénom du jeune

Signature

Nom et prénom du parent / responsable légal Signature

Date : \_\_ / \_\_ / 2026